

JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ORDURES MÉNAGÈRES



LE VENDREDI

DES SEMAINES PAIRES

- ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- ✓ Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- ✓ Les bacs à ordures ménagères non pucés ne sont pas collectés.
- ✓ Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.

BAC GRIS

DÉCHETS RECYCLABLES



LE VENDREDI

DES SEMAINES IMPAIRES

- ✓ Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- ✓ Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- ✓ Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.

BAC JAUNE

ENCOMBRANTS

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99
AU MOINS 48 H AVANT LE JOUR DE LA COLLECTE

Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³ !

- ✓ Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
- ✓ Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- ✓ Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.

ATTENTION

Carte d'accès OBLIGATOIRE lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99



■ DÉCHÈTERIE MOBILE (voir dates au recto)



EMPLACEMENT RUE DU THÉÂTRE

VEILLEZ À LAISSER CE SITE ACCESSIBLE AUX DATES PRÉVUES EN ÉVITANT TOUT STATIONNEMENT GÉNANT.

Déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles maxi 1 m³ et 1 mètre de longueur), déchets d'équipements électriques et électroniques (petit électroménager uniquement), encombrants (uniquement les moins volumineux), huiles de friture (en bidon de 20 litres maxi), lampes, métaux, néons, piles, produits toxiques (en quantité limitée).

La déchèterie mobile fonctionne uniquement lors des jours cochés en bleu dans le calendrier (au recto) et dans ces plages horaires :

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 29 mars et du 27 octobre au 31 décembre)

- de 14 h à 17 h

Période été (du 31 mars au 25 octobre) : de 15 h à 18 h

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août : de 10 h à 13 h

■ DÉCHÈTERIES FIXES

MONTBÉLIARD La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

SELONCOURT Route de Bondeval

VIEUX-CHARMONT Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)

VOUJEAUCOURT Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 29 mars et du 27 octobre au 31 décembre)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 31 mars au 25 octobre)

- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45

- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

Déchets acceptés : ampoules, articles de bricolage et de jardin y compris thermiques, articles de sport et de loisirs, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, gravats, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, piles, plastiques durs, plâtre, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies. Déchets d'ameublement, papiers et vêtements non acceptés à Pont-de-Roide-Vermondans.

COLOMBIER-FONTAINE Rue de Saint-Maurice

Fermé le jeudi

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 29 mars et du 27 octobre au 31 décembre)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 31 mars au 25 octobre)

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Route de Dambelin

Fermé le lundi matin et le mardi

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 29 mars et du 27 octobre au 31 décembre)

- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 31 mars au 25 octobre)

- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

MOINS DE DÉCHETS DANS MA POUBELLE, C'EST POSSIBLE !

Achetez mieux, jetez moins et trie au maximum
pour limiter votre production de déchets.

Mémotri disponible en mairies, au siège de
l'agglomération et sur agglomontbeliard.fr

À NOTER :

- La redevance incitative est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2024.
Renseignements sur agglomontbeliard.fr
- Pays de Montbéliard Agglomération vous remercie pour votre implication dans la réduction des déchets.

QUIZZ DU TRI

Testez vos connaissances
en ligne



Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglomontbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUEAUCOURT.



SUIVEZ-NOUS

agglomontbeliard.fr



03 81 31 84 99

de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi

